

## REGLEMENT DES FOULEES DANNOISES

### 1. DESCRIPTIF

Les foulées dannaises, épreuve de course à pieds en compétition, se dérouleront le dimanche 11 JUIN 2023 à Dannes, départ et arrivée au stade municipal. Cette épreuve est organisée par la commune de Dannes, avec le concours technique du tac athlétisme. Plusieurs courses seront au programme, des courses de un et deux kilomètres pour les catégories allant de poussins à cadettes, et de dix kilomètres pour les catégories allant de cadets à masters/vétérans.

### 2. HORRAIRES DES EPREUVES

9H30, débutants poussins, 1 kilomètre.

9H45, benjamins, minimes, cadettes, deux kilomètres.

10H30, de cadets à masters/vétérans, dix kilomètres. A noter qu'un lot aux 150 premiers inscrits leur sera remis.

### 3. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Des bons d'achats d'un montant de 100 EUROS, seront remis aux premiers de chaque catégories. Une tombola sera mise en place à la fin de l'épreuve, tirage au sors avec les numéros de dossards.

### 4. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Les courses sont ouvertes à toutes personnes, licenciées ou non licenciées.

Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence fédération française d'athlétisme ou toute autre fédération ayant reçues une délégation du ministère jeunesse et sport. Les mineurs licenciés

devront fournir une photocopie de leur licence, et les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an, avec signature d'au moins un parent lors de l'inscription.

Quant aux non licenciés majeurs idem, ils devront fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

## 5. SECURITE

Elle sera assurée par une équipe de signaleurs bénévoles et une équipe de secouriste.

## 6. ASSURANCES

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Quant aux non licenciés, ils leur incombent de s'assurer personnellement par le biais de leur assurance responsabilité ou toute autre assurance de leur choix.

## 7. DROITS D'INSCRIPTION

Ils sont fixés à 9 EUROS pour le dix kilomètres plus majoration d'un euro pour les personnes s'inscrivant en ligne, tarrif dégressif de 2 EUROS pour les groupes s'inscrivant à partir de cinq coureurs, et 12 EUROS pour les personnes s'inscrivant le jour même. Les inscriptions seront ouvertes le mercredi premier mars et se clôtureront le samedi 10 juin A 12H00. Pour les coureurs souhaitant s'inscrire le jour même, la permanence sera ouverte au stade municipal à partir de 8H00

Pour les inscription le jour même elles seront clôturées 30 minutes avant le début de chaque épreuves.